

Compte Rendu Comité Régional d'Ile de France Tir à l'Arc

Présents : Patrick LEMESLE, Jean Luc HERMENT, Edel HEZELY, Patrick JEAN, Maurice LANGRY, Jean Marie LEMERCIER, Philippe LETARTRE, Maurice PELLEQUER, Christian DELOBELLE, Jean Yves FLEURANCE, Yannick PETIT, Bertrand PETIT, Walter GREGUOR, Gilbert HAVEL.

Absents excusés : Jean Claude FARGEAS, Alain GUZMANN.

Absents : Maryse TAILLEBOIS, André PRIEUR, Marie-pierre JOUBERT, Mathieu GRAMFORT, Yves ALBERT, Jean Paul LE CORRE.

Invités : Guillaume DUBORPER, Ibriza BOUZIANE.

Horaires de la réunion.

Heure de convocation : 19h30

Heure d'ouverture : 19h55

Heure de fin : 23h30

Thèmes abordés.

1. Présentation de la Secrétaire remplaçante et tour de table des élus.
2. Mise au point du Président (P.LEMESLE) avec B.BRUCHE et Ph.LETARTRE.
3. Compte Prévisionnel.
4. Calendrier (JL.HERMENT)
5. Proposition de défraiement des arbitres formateurs.(P.JEAN)
6. Demande du CD 95 pour l'intégration d'un CTD à L'ETR.
7. Dénonciation du bail et déménagement à CHENNEVIERES (94).

1. Présentation de la secrétaire remplaçante.

Le président présente Mme Ibriza BOUZIANE qui remplace Christelle LIEME partie en congé maternité et en fin de CDD. Ibriza a été embauchée sur un contrat de remplacement du poste initial détenu par Mme Leslie BERGMAN en congé parental. Ce contrat est conditionné au retour éventuel de Mme Leslie BERGMAN.

Le élus autour de la table se présentent à Ibriza afin qu'elle puisse mettre un visage sur chaque nom.

2. Demande de mise au point du Président.

- Le Président (P.LEMESLE) demande une explication sur des propos qui auraient été tenus par Mr POUILLARD et relatés par Mr B.BRUCHE et Mr P.LETARTRE. Ces propos ne s'avérant pas très justes, une discussion s'engage entre Mrs BRUCHE , LETARTRE et le président au terme de laquelle Mr P.LETARTRE a quitté la réunion en annonçant son intention de démissionner à 20h02.

Compte Rendu
Comité Régional d'Ile de France
Tir à l'Arc

- Le président rappelle qu'en son absence, bien qu'il soit établi un ordre de mission, ça ne donne pas le droit de prendre des positions qui engageraient le comité régional dont il est le seul responsable légal.

3. Budget Prévisionnel.

Tous les détails de comptes sont en la possession du trésorier Mr P.LETARTRE. Ce dernier n'étant plus présent, le point sur le budget prévisionnel n'est plus possible.

Il est rappelé qu'étant une Association sous loi 1901, nous sommes dans l'obligation de présenter un compte d'exploitation et non un bilan.

Nous devons préparer une convention d'objectif pour faire une demande de subvention au CNDS pour 2010. Chaque président de commission est appelé à exprimer ses besoins en fournissant des budgets prévisionnels correspondants à leurs projets.

*Arrivée de Mr Ch.DELOBELLE et de Mr J.Y FLEURANCE à 20h15.

4. Commission sportive et Calendrier Régional (JL.HERMENT)

Modification de la règle de 2 ans de suspension votée et approuvée à l'unanimité par : « Une absence non justifiée à un championnat régional entrainera une suspension d'une année pour l'année sportive suivante pour toutes les disciplines». Pour information, depuis la mise en place de cette mesure, à la demande des archers, nous comptons moins de 10 cas par an toutes disciplines confondues.

Demande de Mr Bruno ROQUET d'intégrer la catégorie Minime Poulies qui selon lui serait une obligation des ligues d'accueillir les catégories non présentes au Championnat de France. Il est à noter que le texte NOBLIGE PAS mais demande aux ligues de GERER ces catégories. Or techniquement il nous est impossible d'obtenir de façon systématique et fiable les scores de ces catégories par extraction sur le site FFTA. De plus le fait d'intégrer 4 catégories supplémentaires entrainerait la restriction de certaines autres catégories en salle. Il faut considérer les Minimes et les poussins filles et garçons. Le comité directeur refuse d'intégrer ces catégories.

Mr J.M.LEMERCIER Président du CD 77, répondra à Mr CHOBILLON de BUSSY ST GEORGE (77) pour lui confirmer le refus du Comité Régional quant à sa demande.

5. Proposition de défraiement des arbitres formateurs.(P.JEAN).

Les formateurs ayant une charge de travail très importante, il semble opportun de prévoir un défraiement des personnes qui y consacrent la majorité de leur temps.

Le Comité Régional ne paiera pas sur ses fonds propres. Voir avec les Départements ou les Clubs la possibilité de prendre en charge tout ou partie de ces frais, pourquoi rendre la formation payante. L'arbitre suit une formation dans l'intérêt de son club organisateur.

Mr J.M.LEMERCIER signale que son Département a toujours payé la formation de ses arbitres.

*Départ pour raison personnelle de Mr G.HAVEL à 22h20.

Compte Rendu
Comité Régional d'Ile de France
Tir à l'Arc

6. Demande du CD 95 Pour l'intégration d'un CTD à L'ETR.

Le président a reçu un courrier de Marc DEFOOR, président du CD95 lui demandant de prendre en considération Georges GENCE BEES1 embauché par le club d'Argenteuil et le CD95 en tant que faisant fonction de CTD. A ce titre il demande à ce que G GENCE puisse intégrer le groupe de l'ETR et diffuser les formations fédérales diplomantes.

G GENCE, en tant que CTD peut tout à fait intégrer le groupe ETR.

En revanche, les missions de l'ETR ne sont pas aussi développées que cela et on ne peut pas donner du travail à tout le monde, il n'est donc pas possible, en ce moment, de confier des missions d'ETR à G GENCE.

En ce qui concerne les formations diplomantes (ENTRAINEUR 1) pour pouvoir les dispenser, il est impératif soit d'être BEES 2 soit d'avoir suivi une session des formateurs sous l'égide de la FFTA à laquelle G GENCE n'a pas assisté.

Compte tenu de ces critères, G GENCE peut intégrer l'ETR mais ne peut pas dispenser les formations diplomantes.

Le Comité n'ayant aucune mission à proposer à Mr G. GENCE, son intégration à l'ETR pour assurer des prestations est refusée.

Mr G.DUBORPER propose toutefois d'inviter G GENCE à la réunion de rentrée et de fin d'année de l'ETR.

Mr G. GENCE sera informé des directives techniques.

7. Dénonciation du bail des locaux de Massy

Dans le but d'une réduction des frais de fonctionnement, il est évoqué la nécessité éventuelle de dénoncer le bail 3/6/9 qui arrive à sa première échéance triennale au 02/07/07. Le bail prévoit un délai de préavis de 6 mois.

Les coûts de location, frais et taxes s'élèvent à 50000€ par an. Les subventions étant amputées de 50% il faut que le comité régional trouve soit des ressources soit des économies soit un mixte des deux. La solution d'un transfert vers le Centre de Tir à l'Arc de CHENNEVIERES S/Marne est évoquée et sera étudiée parmi d'autres.

Le déménagement sur le centre de CHENNEVIERES (94) n'est pas d'actualité, toutefois, en cas d'installation du comité régional à CHENNEVIERES S/Marne, aucune mutualisation des moyens et du personnel du comité ne sera consenti.

Dénonciation du bail du 15 rue du Buisson aux Fraises 91300 Massy :

VOTE : 8 : Oui

4 : Abstention

1 : Contre

Le Oui l'emporte à la Majorité

Compte Rendu
Comité Régional d'Ile de France
Tir à l'Arc

Labellisation (Maurice LANGRY)

Pour information : Mr M.LANGRY signale que 34 Clubs sont labellisés, que 19 d'entres eux ont une fin de validité au 31 aout 2010 et qu'ils ne se sont que 7 à avoir fait une demande de renouvellement.

Le Président

Le secrétaire

Patrick LEMESLE

Bernard BRUCHE